

Qualit'EnR #66

INFOS


LE JOURNAL DES INSTALLATEURS
QUALIFIÉS DANS LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Décembre 2023

 TOUR D'HORIZON 7

*Le granulé fait
son grand retour*



 L'ACTU DE QUALIT'EnR 8

Qualifications

Plusieurs évolutions
impactantes en cette
fin d'année

 FOCUS 10

CEE

Un outil financier appelé
à prendre du volume



www.qualit-enr.org

13-14
DÉCEMBRE
2023

enerGaia

Forum des énergies renouvelables



400 exposants



Une fréquentation de près
14 000 professionnels attendue



Près de 100 conférences,
tables rondes et ateliers

Parc des
Expositions
Montpellier

Le Forum
100% EnR

- PLATEFORME DIGITALE DE RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES
- PAVILLON TRANSPORT & MOBILITÉ DURABLES
- PAVILLON BÂTIMENT DURABLE
- ESPACE EMPLOI-FORMATION

Ensemble, rassemblons nos énergies

www.energaia.fr Suivez-nous   

Scannez pour
vous inscrire
gratuitement



* étrincelle



Partenaires officiels





Les directives européennes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le bâtiment récemment adoptées fixent le cap. Nous devons singulièrement accélérer la transition énergétique d'ici 2030. Ainsi, les constructions neuves et les rénovations lourdes vont devoir intégrer des EnR pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Mobiliser les énergies renouvelables pour décarboner le bâtiment va devenir la norme. Les entreprises pionnières qualifiées par Qualit'EnR depuis 2006 peuvent être fières : leur vision est aujourd'hui inscrite dans le droit européen. Et elle sera bientôt transposée dans la prochaine loi sur l'énergie en France.

Cela nous impose de relever les défis des compétences et de l'attractivité de nos métiers, pour répondre au gigantesque marché qui est devant nous.

Qualit'EnR y contribue avec son pôle formation, dédié à la montée en compétence des entreprises. Depuis début 2023, plus de 10 000 personnes ont suivi un apprentissage dédié à une technologie EnR au sein des 119 centres de formation agréés où œuvrent près de 235 instructeurs spécialisés. Plus 23,5 % de stagiaires préparés par rapport à 2022, c'est une belle performance ! Qui est toutefois insuffisante pour répondre aux besoins du secteur. Il faudra faire mieux en 2024. Même si un gros effort a été fait en 2023 avec la programmation d'un plus grand nombre de formations d'instructeurs et de jurys (+ 296 % d'instructeurs formés par rapport à 2022), nous devons préparer et évaluer toujours plus de formateurs, afin que les centres déploient davantage de sessions.

Avec les organisations professionnelles, nous devons d'urgence ouvrir le chantier de révision des formations initiales pour nos métiers, du CAP au bac pro en passant par le brevet professionnel. Les énergies renouvelables pour le bâtiment doivent trouver leur place dans tous les référentiels pédagogiques concernés. Nos jeunes doivent posséder ces nouvelles compétences en EnR dès la sortie de l'école, elles sont indispensables pour leur avenir professionnel.

Nous devons également intégrer les personnes en recherche d'emploi et en reconversion, qui représentent une « armée de réserve » pour notre secteur. À cette fin, il est nécessaire de créer des titres professionnels qui valideront l'acquisition des savoir-faire par des formations en mode accéléré sur quelques mois.

L'engagement de transition écologique est dans l'ADN de notre secteur. Il faut en faire un atout d'attractivité pour intégrer des talents qui n'imaginaient pas devenir installateurs ou installatrices d'énergie renouvelable pour le bâtiment. C'est une opportunité pour valoriser nos métiers « à impact » au sein de l'opinion publique, afin que davantage de personnes rejoignent nos entreprises ou en créent.

André JOFFRE
Président de Qualit'EnR

Publication *Qualit'EnR Infos* n° 66 de décembre 2023 éditée par l'association Qualit'EnR, dont le siège est situé au 24, rue Saint-Lazare CS 50020 75009 Paris.

Directeur de publication : André Joffre

Rédaction en chef : Diane Lescot , Jeanne Theis


Comité de rédaction : Évelyne Bechtel, Sylvain Bernard, Philippe Giron, Marie-Agnès Jallon, Valérie Laplagne, Yann Le Port, Richard Loyen, Mickaël Marie, Isabelle Naves, Teddy Puaud

Rédacteurs : Diane Lescot, Anne-Sophie Perraudin, Patrick Piro, Carole Rap, Franck Turlan, Arnaud Wyart

Conception graphique : Studio TROISQUATRE | www.troisquatre.fr

Réalisation : Alice Guillier

Photo de couverture : © Charles LIMA/Adobe Stock

Impression : La Galiote | Labels Imprim'Vert et FSC (CO11916) 

Sommaire

4 | L'INVITÉ

Stéphane Collin
Directeur de recherche au Centre de nanosciences et de nanotechnologies

6 | TOUR D'HORIZON

Photovoltaïque
Un marché du photovoltaïque tiré par le résidentiel au T2

Aides
Nouvelles orientations de MaPrimRénov à partir du 1^{er} janvier 2024

Futur énergétique
De premières propositions d'orientation pour la stratégie française énergie-climat

Chauffage au bois
Le granulé fait son grand retour

8 | L'ACTU DE QUALIT'ENR

Qualifications
Plusieurs évolutions impactantes en cette fin d'année

Institutionnel
Adhésion à l'Avere-France

Vie de l'association
De meilleurs outils et une plus grande équipe

10 | FOCUS

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
Un outil financier appelé à prendre du volume

12 | TÉMOIGNAGES

Stéphane Clair
CH.CLAIR 3.0 - Gérant

John Jamet
Solaire Thermique France - Directeur général

14 | EN RÉGIONS

Bretagne
Un module supplémentaire PV pour des formations de couvreur et d'électricien

Occitanie
Plan Montpellier solaire : 1 125 GWh/an en 2050

Auvergne-Rhône-Alpes
Des stages en entreprise pour de nouvelles formations d'installateurs PV

Provence-Alpes-Côte d'Azur
La Drac et la Dreal co-élaborent une doctrine sur l'intégration solaire

16 | CONSEILS DE PRO

Évolutions réglementaires concernant les appareils à combustibles solides
Deux textes sur l'entretien et le ramonage sont entrés en vigueur au dernier trimestre 2023

Quel recours en cas de rejet du permis de construire ?

Les étapes à suivre

18 | INFO+

Événement
Open Énergies : le nouveau rendez-vous dédié à la production photovoltaïque, à l'autoconsommation et au pilotage des systèmes énergétiques

18 | CLIN D'ŒIL

La Diagonale du plein
Un périple en cycloespace pour présenter des initiatives écologiques



Association Qualité Énergies Renouvelables



STÉPHANE COLLIN

Directeur de recherche au Centre de nanosciences et de nanotechnologies



Stéphane Collin est directeur de recherche au Centre de nanosciences et de nanotechnologies (C2N, CNRS), responsable du programme sur le photovoltaïque III-V à l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF). Il coanime, avec Jean-François Guillemoles, l'atelier SolairePV qui vient de rendre publique une nouvelle version du guide « Le solaire photovoltaïque en France : réalité, potentiel et défis »¹. Un outil pédagogique très complet, organisé en « questions-réponses », pour poser les fondamentaux du secteur et couper court aux contre-vérités qui peuvent circuler.

Qu'est-ce qui a poussé des scientifiques comme vous à s'engager dans la publication d'un guide pédagogique sur le solaire ?

Nous avons déjà publié une première version de ce travail en 2022, nous avons voulu la mettre à jour et l'enrichir. Nous continuons à voir circuler de nombreuses allégations souvent datées, voire fausses. Sur le prix des panneaux, l'efficacité des modules, les émissions de CO₂, l'énergie de fabrication, etc. Toutes ces données évoluent vite, et il nous est apparu indispensable de constituer une référence fiable en la matière.

Cependant, on peut trouver des informations sur des sites officiels comme l'Ademe, qui s'adresse entre autres aux particuliers...

C'est exact, mais les données que proposent ces organisations sont souvent dispersées, et parfois un peu datées. Nous avons voulu rassembler des informations fiables et récentes, et sur l'ensemble des questions que l'on peut se poser sur le photovoltaïque, à l'attention de tout type de public, des citoyens aux scientifiques et aux professionnels, en passant par les décideurs. Ce guide est le fruit du travail d'un col-

lectif d'une vingtaine de chercheurs, qui ont procédé selon une démarche scientifique qu'ils pratiquent dans leur métier au quotidien. Son contenu est issu de rapports et d'articles publiés dans des revues à comité de lecture. Et pour soutenir la crédibilité de notre travail, nous indiquons toutes nos sources.

Votre guide comporte 72 pages... Ne craignez-vous pas de rebuter ce grand public que vous souhaitez notamment atteindre ?

Je conviens que le volume peut être intimidant. Cependant, nous avons pris soin de créer une section « Résumé pour gens pressés » qui présente, en six pages, la réponse synthétique aux 42 questions. Par ailleurs, nous proposons de nombreuses illustrations et infographies qui facilitent la lecture. Pour autant, il nous a paru indispensable de prendre en compte plusieurs chapitres nouveaux, concernant le photovoltaïque, et qui ne faisaient pas l'objet de fiches dans la première version de notre guide. Par exemple : le débat sur la relocalisation en Europe et en France d'une industrie solaire, celui sur la consommation de matériaux rares et critiques pour les chaînes d'approvisionnement, les nouveaux modes d'installation tels que l'agrivoltaïsme

ou le photovoltaïque flottant, l'équipement en solaire dans les périmètres de protection des monuments historiques, la contribution des panneaux aux îlots de chaleur urbains, etc. Quoi qu'il en soit, nous réfléchissons déjà à des déclinaisons plus résolument grand public de ce travail.

Vous annoncez par ailleurs votre volonté de procéder à des mises à jour régulières du guide, dont la dernière version à date sera disponible sur votre site. C'est un gros travail pour une équipe bénévole, et à mesure que le champ de votre sujet s'élargit. Comment comptez-vous vous y prendre ?

Le collectif de notre atelier solairePV compte une vingtaine de personnes, dont l'implication est variable, et qui fonctionne de manière très libre. Aussi le travail des animateurs est-il d'assurer son bon fonctionnement. Nous avons déjà l'expérience de la

1. À télécharger gratuitement sur le site <https://solairepv.fr/> soutenu par le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), le C2N, l'IPVF et la Fédération de recherche photovoltaïque - FedPV.

première version. Plusieurs des contributeurs étaient doctorants dans nos laboratoires et sont partis depuis vers d'autres horizons: nous avons renouvelé l'équipe, nous saurons nous adapter. Et si nous ne sommes pas des experts de l'ensemble des thèmes photovoltaïques, nous sommes familiers des recherches bibliographiques. Et au besoin, nous prenons ponctuellement contact avec des experts, ce que nous avons fait pour l'agrivoltaïsme.

Quels canaux avez-vous mobilisés pour assurer la diffusion de votre travail ?

Nous nous sommes entre autres appuyés sur le CNRS, pour atteindre le monde scientifique. Par ailleurs, nous avons été labellisés «Année de la physique 2023-2024»², ce qui nous permet de toucher les enseignants et la sphère de l'éducation. Nous avons aussi pris contact avec le monde des professionnels du photovoltaïque. Des associations spécialisées dans la promotion des énergies renouvelables se sont emparées de ce guide, le bouche-à-oreille fonctionne, etc. Mais il y a encore beaucoup à faire, et nous comptons sur tous les relais médiatiques.

Quel profit les installateurs photovoltaïques du réseau qualifié par Qualit'EnR peuvent-ils faire de ce guide ?

Nous pouvons supposer qu'un professionnel y trouvera de précieuses informations pour répondre avec précision aux questions de ses prospects et de sa clientèle, alors que l'énergie solaire se banalise et qu'elle est pro-

mise à un très bel avenir. Le contenu du guide est librement utilisable, pourvu que la source en soit citée. Nous avons en tout cas recueilli des retours encourageants de la part de professionnels qui nous remercient d'avoir créé cet outil, déjà utilisé pour des formations internes et cité dans des conseils de lecture. C'est intéressant et significatif. Cependant, nous n'avons pas eu de contacts directs avec Qualit'EnR. Cet entretien nous en donne précisément l'occasion !

Un jeu pour tester vos connaissances est également disponible en ligne : <https://solairepv.fr/testez-vos-connaissances/>



EXEMPLES DE QUESTIONS-RÉPONSES

Quelle est la durée de vie d'une installation PV aujourd'hui ?

Pour faire simple, la durée de vie d'une installation est estimée à trente ans, avec une perte d'efficacité de l'ordre de 0,5 % par an [1,2]. Les fabricants de panneaux PV garantissent une durée de vie de vingt-cinq à trente ans, pendant laquelle la puissance reste au moins égale à 80 % de la valeur nominale. La dégradation peut varier selon le type de module et l'environnement [1,2].

Pour aller plus loin : <https://tinyurl.com/2p9e4t37>

Les modules en silicium utilisent-ils des matériaux rares ?

Le silicium, principal élément constitutif des cellules solaires, est très abondant, mais seuls certains filons de quartz très pur sont actuellement exploités pour la production de silicium de grade solaire. La quantité utilisée dans les panneaux PV a néanmoins diminué de 16 à 2,5 g/W entre 2004 et 2022 [2]. Certains métaux entrant dans la composition des modules en silicium ne sont disponibles qu'en quantité limitée (argent, indium), ce qui obligera l'industrie à adapter ses technologies, par exemple en remplaçant l'argent par le cuivre.

Les modules PV utilisent-ils des terres rares ?

Attention à ne pas confondre terres rares et matériaux rares. Contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, aucun des 17 éléments constituant la famille des « terres rares », sous-ensemble du tableau périodique, n'est utilisé dans les technologies photovoltaïques actuelles [3].

1. IEA – PVPS Task 13, « Service Life Estimation for Photovoltaic Modules », 2021, https://iea-pvps.org/wp-content/uploads/2021/07/Report-IEA%E2%80%93PVPS-T13-16_2021_Service_Life_Estimation_4_PV_Modules.pdf
2. D. C. Jordan, S. R. Kurtz, K. Vansant, and J. Newmiller, 2016, <https://doi.org/10.1002/pip.2744>
3. Terres rares, énergies renouvelables et stockage d'énergie, fiche technique de l'Ademe, <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/492-terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-d-energies.html>.

2. Une démarche lancée par le CNRS, la Société française de physique, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et France universités, pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de la recherche afin de mettre en lumière les grandes avancées et les enjeux de la recherche en physique au XXI^e siècle (voir www.anneedelaphysique.cnrs.fr/).



PHOTOVOLTAÏQUE

Un marché du photovoltaïque tiré par le résidentiel au T2

La 47^e édition trimestrielle de l'Observatoire de l'énergie solaire photovoltaïque réalisée par le groupe de réflexion France Territoires Solaire a été publiée en septembre. Le deuxième trimestre 2023 a été marqué par un fort dynamisme du marché des unités de petite puissance et des installations en autoconsommation. Au total, le volume des raccordements entre avril et juin 2023 s'établit à 811 MW. Il est en hausse par rapport à celui du premier trimestre (655 MW). Avec l'augmentation en flèche des prix de l'électricité et le contexte géopolitique tendu, l'autoconsommation a bondi avec près de 50 000 raccordements effectués au deuxième trimestre, ce qui constitue un record absolu. Au total, ce sont plus de 325 000 installations qui sont en autoconsommation, dont 57 000 sans injection. L'autoconsommation représente 1,6 GW, soit près de 10 % de la puissance photovoltaïque française.

Les installations domestiques ont également connu une très forte hausse au deuxième trimestre (+ 182 MW), ce qui établit là aussi un record.



Agenda

13-14 décembre 2023

EnerGaïa à Montpellier, parc des expositions

23-24 janvier 2024

Open Énergie à Lyon

25-26 avril 2024

Congrès UMGCCP à La Rochelle

25-27 juin 2024

JPC Capeb à Bordeaux

Juin 2024

États généraux de la chaleur solaire à Marseille

Septembre 2024

Université de l'autoconsommation PV à Paris

30 septembre-3 octobre 2024

InterClimat à Paris, porte de Versailles

AIDES

Nouvelles orientations de MaPrimRénov' à partir du 1^{er} janvier 2024

Le pilier « performance » esquissé précédemment concernant les rénovations globales devient un volet de « rénovations d'ampleur ». Celles-ci devront être assistées par un accompagnateur Rénov' et ciblent surtout les passoires thermiques classées F et G. Elles devront comprendre un minimum de deux gestes d'isolation et le traitement de la ventilation. Plus le saut réalisé en termes de progression dans les classes DPE sera grand (avec un minimum de deux classes énergétiques), plus la rénovation sera aidée : jusqu'à 70 000 euros de travaux pris en compte et un taux de prise en charge pouvant aller jusqu'à 90 % pour les ménages les plus modestes. Les gestes pour favoriser le confort d'été seront éligibles (y compris les PAC air/air réversibles). La constitution du dossier est simplifiée avec un dépôt unique à l'Anah et le recours à un tiers de confiance mon accompagnateur Rénov'. En parallèle, MPR sans accompagnement se poursuit pour des installations d'équipement de chauffage renouvelable de locaux et/ou d'eau chaude sanitaire en remplacement d'un équipement fossile. Un deuxième geste devra éventuellement venir en complément de MPR sans accompagnement du DPE obligatoire en entrée de parcours.

Pour télécharger la communication du gouvernement :

<https://tinyurl.com/bdfpxhxx>

FUTUR ÉNERGÉTIQUE

De premières propositions d'orientation pour la stratégie française énergie-climat

Les groupes de travail (GT) pour la stratégie énergie-climat ont rendu leurs propositions le 12 septembre 2023, qui doivent nourrir les projets de programmation pluriannuelle de l'énergie et de stratégie nationale bas carbone. En ce qui concerne les filières d'intérêt pour les entreprises qualifiées, le GT n° 3 relatif à la production d'électricité préconise notamment un objectif cible de 75 à 100 GW de parc photovoltaïque installé, qui se répartirait à 65 % pour les centrales au sol, préférentiellement sur terrains délaissés et friches industrielles, à 25 % pour les grandes toitures et à 10 % pour le résidentiel. Le GT n° 5 dédié aux technologies innovantes insiste sur l'intérêt du *vehicle to grid*. Les batteries des véhicules électriques non utilisées 80 % du temps ont un potentiel de stockage sur lequel il convient de capitaliser d'ici 2035. Le GT n° 6 consacré aux territoires insulaires et ultramarins vise un mix électrique 100 % renouvelable en 2035. Côté chaleur, le GT n° 4 recommande de faire participer l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération. Sur la biomasse, l'accent est mis sur la mobilisation durable de la ressource, avec l'Ademe en grand coordinateur. Le cadastre solaire devrait être généralisé pour permettre le développement du solaire thermique. Le plan national géothermie doit être mis en œuvre.

Pour consulter le document : <https://tinyurl.com/3a6vzv6>



CHAUFFAGE AU BOIS

Le granulé fait son grand retour

Restaurer l'image indûment dégradée du chauffage au granulé de bois afin d'attirer de nouveau les clients dans les magasins : tel est l'objet de la campagne lancée par l'association des professionnels du secteur, Propellet. Alors qu'elle s'apprête à entrer dans sa troisième et dernière phase, cette opération coup de poing fait déjà ses preuves.

Bien qu'exceptionnelle, irrationnelle et de courte durée, la « crise panique » qui a secoué le marché du granulé de bois en 2022 a eu « un effet très négatif », note Éric Vial, délégué général de l'association Propellet. À tel point que les potentiels clients semblent avoir des réticences sur ce système de chauffage, considéré comme risqué eu égard notamment au prix et à la disponibilité de la matière. Pourtant, leurs craintes sont infondées. Aujourd'hui, la solution granulé est durablement compétitive et les capacités de production sont largement aptes à répondre aux besoins.

C'est pourquoi, déterminée à « remettre les pendules à l'heure », l'association a lancé une vaste campagne de communication visant à « faire en sorte que les gens qui réfléchissent à changer d'énergie repassent les portes de nos magasins », explique Éric Vial.

« L'énergie qui n'a rien à cacher »

Comme un symbole, l'opération a été lancée le 1^{er} août dernier, jour de l'augmentation de 10 % du prix de l'électricité. Une bonne occasion de souligner que, désormais, « le chauffage au granulé est aussi économique qu'une pompe à chaleur » et que « sa compétitivité augmentera encore avec la fin du bouclier tarifaire ». En outre, la campagne ne se cantonne pas à l'argument pécuniaire. Complète, elle reprend une à une les idées reçues qui pèsent sur le granulé et s'emploie à les déconstruire via des éléments factuels, simples et parlants : prix, disponibilité, provenance, impact environnemental, efficacité des poêles... tout y passe. Un argumentaire en 10 points capable de faire tomber tous les préjugés, impactant pour les clients et facilement appropriable par les installateurs.

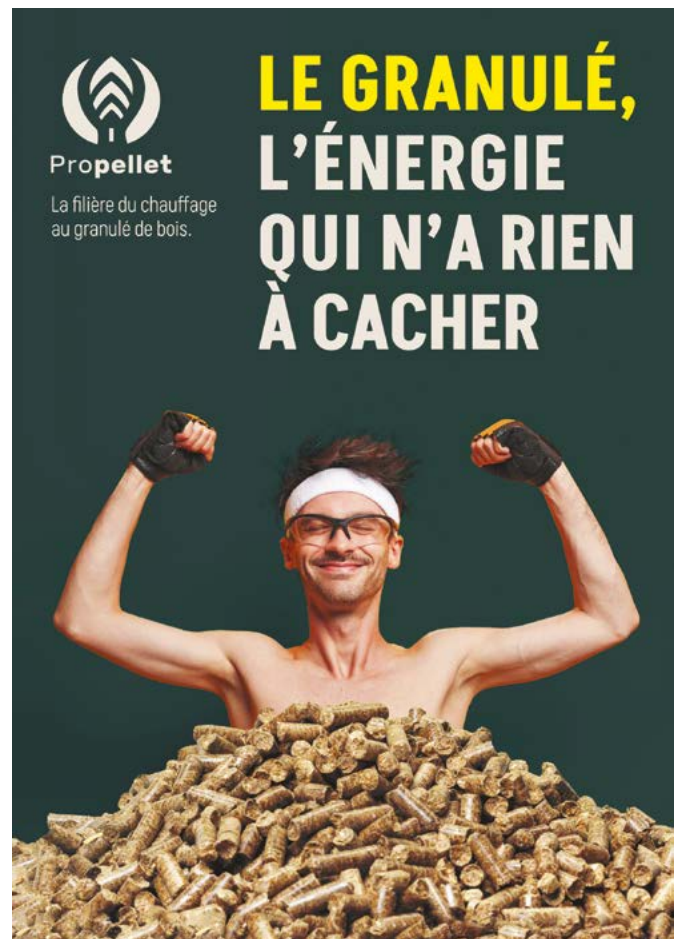
2 000 visites en 15 jours

Entièrement numérique, la campagne possède son site internet : je-basculer-au-granule.propellet.fr. Diffusée auprès du public sous forme de messages percutants apparaissant sur les tablettes et téléphones portables, elle est entrée dans une seconde phase à la fin du mois d'août en utilisant la technique du *call to action*, qui incite les gens à accéder directement à la liste des installateurs de poêles les plus proches de chez eux. Le système est efficace : deux semaines après sa mise en service, il avait déjà attiré plus de 2 000 personnes en magasin.

Début octobre, la campagne est entrée dans sa dernière phase, qui consiste d'une part à étendre aux chaudières ce

qui a été fait pour les poêles, et d'autre part à diffuser à la télévision (segmentée ou en replay) des publicités ciblées que seuls verront les clients potentiels, propriétaires de maisons individuelles se chauffant au fioul ou au tout-électrique. Ainsi, dans son fond comme dans sa forme, l'opération a été minutieusement préparée pour avoir un maximum d'impact. Gageons qu'elle continuera d'attirer les clients vers les installateurs – à qui il incombe désormais de transformer l'essai.

Renseignements et accès aux supports (argumentaire et affiche de campagne) : info@propellet.fr





QUALIFICATIONS

Plusieurs évolutions impactantes en cette fin d'année

Évolution du cadre normatif pour les qualifications délivrées par Qualit'EnR

Le Comité français d'accréditation (Cofrac) a notifié à la puissance publique et aux organismes français accrédités selon la norme NF X 50-091 Qualification – Exigences générales relatives aux organismes de qualification d'entreprises, la mise en extinction, à partir du 31 décembre 2023 du dispositif d'accréditation adossé à cette norme franco-française. Le Cofrac est en effet soumis à certaines obligations, en tant qu'organisme d'accréditation national, dont celle de fonctionner selon des normes harmonisées au niveau européen. La norme NF X 50-091 ne répondant pas à cette exigence, le Cofrac se met en conformité en arrêtant d'accréditer selon ce texte l'ensemble des organismes de qualification. Qualit'EnR travaille en étroite collaboration avec les ministères et les parties prenantes pour définir le nouveau dispositif qualité qui doit se mettre en place en 2024 au niveau national. Une transition entre les deux systèmes sera aménagée et les entreprises qualifiées seront informées régulièrement et accompagnées par Qualit'EnR pour opérer cette transition dans une logique de continuité.

De Qualiforage à la certification forage

Suite à cette évolution du cadre normatif, la qualification Qualiforage sera remplacée par une certification selon la norme ISO 17065 *Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services* et nécessitera que Qualit'EnR soit accrédité par le Cofrac. Cette norme permet à des organismes de certifier des produits, services ou processus. Le référentiel de certification forage est en cours de validation à l'heure où s'écrit ce magazine. Dès son approbation prévue entre la fin 2023 et le début 2024, Qualit'EnR pourra déposer auprès du Cofrac une demande d'accréditation pour la norme ISO 17065 et le référentiel de certification forage. Une période de transition sera observée entre juin 2024, date après laquelle la qualification Qualiforage ne sera plus délivrée, et juin 2025, date de fin de validité des derniers certificats Qualiforage. Le label RGE impose déjà le suivi d'une formation par les référents techniques et la réalisation d'un audit en cours de chantier, ce qui facilitera la transition vers le processus de certification. S'ajoutera entre autres l'obligation d'une gestion documentée des réclamations clients par l'installateur.

Création d'une l'instance de préservation de l'impartialité

La norme ISO 17065 prévoit la mise en place d'un dispositif de préservation de l'impartialité. En ce sens, Qualit'EnR a créé une nouvelle instance, l'instance de préservation de l'impartialité, chargée d'assurer l'impartialité et l'indépendance de

Qualit'EnR dans ses activités de certification et de qualification, de valider les politiques et les principes en matière d'impartialité et les dispositions prises par Qualit'EnR dans sa maîtrise de gestion des risques liés aux entités apparentées. De la même manière que les autres instances (qualification ou appels et réclamations), la nouvelle instance est composée de membres appartenant aux quatre collèges constituant la structure administrative de Qualit'EnR et concernera l'ensemble des qualifications et certifications. Cette nouvelle instance complète le dispositif de gestion indépendante et impartiale des dossiers et demandes de qualification déjà en place au sein de Qualit'EnR (code de déontologie, accès non discriminatoire à la qualification, non-participation aux décisions si conflit d'intérêt...).

CEE : transmission directe à Qualit'EnR des données afférentes aux chantiers des entreprises qualifiées

Les entreprises qui souhaitent être qualifiées RGE ont l'obligation, depuis le 3 juin 2020, d'accepter que les données relatives aux chantiers qu'elles mènent dans le champ de la qualification soient transmises par l'État et l'Anah aux organismes qualificateurs. Le Pôle national des certificats d'économie d'énergie (PNCEE) a mis en place une transmission automatique de ces données, qui représentent l'ensemble des références des entreprises RGE menant des travaux ayant donné lieu à émission de CEE. Qualit'EnR sera désormais en mesure de sélectionner des références de chantiers à auditer de façon aléatoire puisqu'elles seront transmises par un tiers autre que l'entreprise. Il ne sera plus possible à une entreprise peu scrupuleuse d'acquiescer une qualification sur un cycle probatoire alors qu'elle a des références non déclarées lors de la demande de qualification.

Évolution des référentiels de formation

La nouvelle version du module électricité tient compte des évolutions techniques et réglementaires s'appliquant à la filière photovoltaïque. Elle s'adapte aussi à la constatation que les stagiaires d'aujourd'hui, souvent débutants, se présentent avec moins d'expérience de terrain que lors des premières sessions de formation il y a quinze ans. Le module de formation électricité intègre donc davantage d'exercices pratiques. Enfin, Qualit'EnR a fait remonter aux organismes de formation agréés les retours des audits terrain pour qu'ils mettent en place des exercices dédiés dans la nouvelle formation, et ce au bénéfice de la qualité des travaux et de la montée en compétence des installateurs. L'un des principaux défauts relevés réside dans l'anomalie de signalisation des risques électriques alors même qu'il est possible d'éviter les déconvenues et de garantir la qualité des installations en accolant la signalétique réglementaire en vigueur (disponibles sur la e-boutique de Qualit'EnR).



INSTITUTIONNEL

Adhésion à l'Avere-France



Qualit'EnR est maintenant officiellement membre de l'Avere-France, l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Entre autres missions de promotion et d'information sur la mobilité électrique, l'Avere-France pilote le programme Advenir dans le cadre des certificats d'économie d'énergie en lien avec l'Ademe. Ce programme finance le déploiement d'infrastructures de recharge en France et la sensibilisation à la mobilité électrique auprès du public, des collectivités et des

prescripteurs dans l'immobilier. L'adhésion de Qualit'EnR, qui délivre la qualification Recharge Élec+, formalise la coopération existant entre les deux organismes, qui ont travaillé ensemble à l'élaboration des référentiels de qualification et de formations spécifiques à l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. En devenant membre de l'Avere-France, Qualit'EnR s'inscrit officiellement dans une dynamique d'actions et de coopération et compte bien contribuer au développement de la mobilité électrique.

VIE DE L'ASSOCIATION

De meilleurs outils et une plus grande équipe

Qualit'EnR travaille sans relâche à l'amélioration de ses outils

En premier lieu, la refonte du formulaire de demande de qualification maintenant en place devrait induire une meilleure compréhension par les candidats à la qualification des critères auxquels l'entreprise doit se soumettre. Ceci devrait permettre la transmission d'un maximum d'éléments nécessaires dès le premier envoi de documents. À l'heure actuelle, plus d'un tiers des dossiers valident tous les critères et sont qualifiés à ce stade et Qualit'EnR souhaite augmenter ce taux. En second lieu, le courrier de pièces manquantes, qui est envoyé à l'entreprise si tous les éléments ne sont pas joints au formulaire de demande de qualification, a été retravaillé de façon à faire apparaître très visuellement les documents à envoyer pour compléter le dossier, l'ensemble des documents ayant été dans certains cas transmis une deuxième fois alors que ce n'était pas demandé. Avec ces refontes, Qualit'EnR espère faciliter et fluidifier les démarches des (futurs) qualifiés de manière à améliorer la complétude des dossiers et de li-

miter ainsi les allers-retours qui retardent significativement le passage du dossier en instruction. Amélioration de l'esthétique, simplification et optimisation sont les maîtres mots de ces nouveaux documents.

Qualit'EnR continue de se structurer pour répondre au mieux aux attentes des entreprises qualifiées de son réseau

- Qualit'EnR renforce son équipe d'accueil en recrutant deux chargés de clientèle supplémentaires afin d'améliorer la prise en charge des appels des entreprises.
- L'équipe d'instructeurs s'étoffe également et atteint 25 personnes (contre 16 à la même époque l'an dernier), une taille adaptée à la volumétrie actuelle des dossiers reçus.
- Qualit'EnR a recruté un professionnel de la relation clients pour encadrer l'équipe en contact direct avec les qualifiés, créer de nouveaux outils à destination des entreprises et fluidifier les échanges avec les organisations professionnelles conventionnées.
- Le pôle juridique a accueilli une personne supplémentaire.
- Un chef de projet informatique a été recruté pour conduire les projets de gestion électronique des documents afin de digitaliser l'ensemble des processus et pièces à recevoir et à conserver.



© Freepik



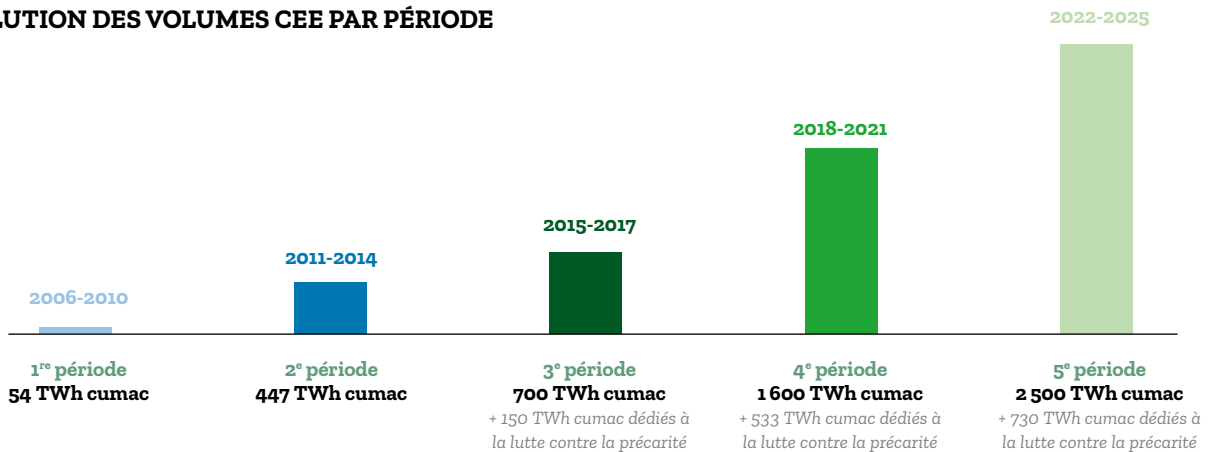


CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Un outil financier appelé à prendre du volume

Depuis sa création en 2005, le dispositif dit des CEE prend une place de plus en plus importante dans la panoplie des aides financières octroyées pour les travaux de particuliers en faveur de la transition énergétique. L'outil doit être renforcé dès 2025, après la phase actuelle de consultation.

ÉVOLUTION DES VOLUMES CEE PAR PÉRIODE



Source : Ministère de la Transition énergétique

2026, c'est déjà demain. En tout cas pour le ministère de la Transition écologique, qui a livré en juillet son esquisse de la future sixième période des certificats d'économie d'énergie : à quoi devra ressembler au 1^{er} janvier 2026 cet outil de financement pour les ménages qui veulent faire des travaux d'économies d'énergie ou de décarbonation de leur logement ?

Dans le cadre d'une consultation renforcée, les parties prenantes, notamment les organisations professionnelles du bâtiment, ont planché l'été dernier sur des réponses aux questions et propositions du ministère. Première d'entre elles : revenir à une période plus longue, de cinq ans, jusqu'en 2030 donc, « ajustée à mi-parcours pour maintenir la cohérence des signaux du dispositif avec nos objectifs d'efficacité énergétique ». En clair, l'économie de TWh via cet outil ne devrait être revue qu'à la hausse tant nous peinons par ailleurs à remplir nos objectifs de sobriété... Preuve en est dans cette consultation, la proposition de ne pas attendre la prochaine période pour augmenter le nombre de CEE, mais de les augmenter de 50 % dès 2025. Selon le ministère, ceci « constituerait une première marche avant la hausse de l'obligation en 6^e période ». Une marche relevée, car la proposition est ici de multiplier par deux le niveau d'obligation de CEE de la période actuelle, pour atteindre 1 600 TWh cumac chaque année. Avec 2025 comme année transitoire, « obligés et délégataires pourront organiser au mieux cette hausse attendue, fabricants de produits et d'équipements, professionnels réalisant les travaux pourront recruter et former », estime l'État.

LES CEE, C'EST QUOI ?

Dispositif d'État conçu en droite ligne de nos obligations européennes, les CEE concrétisent l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie (« les obligés ») de prouver leur contribution à la réduction de la consommation, proportionnée à leurs ventes d'énergie : ils doivent donc obtenir une certaine quantité de CEE auprès des particuliers ou des entreprises, en échange d'une aide financière qu'ils accordent à ceux-ci.

La consultation du ministère met en exergue les actions de « simplification » de ce dispositif via un groupe de travail institué en 2020, incluant les professionnels du bâtiment. En a découlé le programme Oscar, outil de démocratisation pour les artisans (lire ci-contre) ou encore la suppression des contrôles obligatoires sur site pour certaines fiches « à petits volumes de CEE ». Ce travail pragmatique doit se poursuivre sur le prochain programme, notamment dans la mise en cohérence des critères de MaPrimRenov', qui reste le dispositif de soutien financier majeur, et les CEE, lesquels pèsent de plus en plus dans la balance.

Moins de gaz, plus de chaleur renouvelable ?

L'incompréhension a été levée : les chaudières individuelles à haute performance énergétique seront finalement supprimées du catalogue de CEE à partir du 1^{er} janvier 2024. Un premier arrêté ministériel publié fin septembre avait



RÉPARTITION ENTRE ENR ET GAZ DES TRAVAUX DE REMPLACEMENTS PRIMÉS DE CHAUDIÈRES

	Énergie d'arrivée		
	Chauffage EnR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	764 889	572 080	1 336 969
Dont nombre de travaux achevés	647 873	521 263	1 169 136
Dont nombre des incitations financières versées	542 078	480 094	1 022 172
Pour un montant d'incitations financières versées	2 024,60 M€	522,10 M€	2 546 M€

Source : ministère de la Transition énergétique.

semé le trouble en maintenant cette fiche au catalogue. Un second, publié début octobre, est venu clarifier les choses : cette fiche sera bel et bien supprimée. Ce second arrêté indique également la suppression de la fiche BAR-TH-104 « Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau » à compter du 1^{er} janvier 2024 et son remplacement par les fiches BAR-TH-171 « Pompe à chaleur de type air/eau » et BAR-TH-172 « Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau » à partir du 1^{er} janvier 2024.

En revanche, pour tous les devis signés à partir de cette date, ce sera bien la fin des primes CEE pour les chaudières haute performance. Un changement majeur quand on sait que 91 % des 572 000 chaudières gaz primées depuis 2019 sont venues en remplacement d'un système de chauffage utilisant la même énergie fossile. Le nombre de pompes à chaleur primées pourrait donc mécaniquement augmenter, de même que les chaudières au bois, cette dernière énergie pouvant trouver un meilleur écho chez le public, notamment dans les zones rurales et pour des maisons disposant classiquement de radiateurs haute température.



2 QUESTIONS À ELISABETH TATREAU, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE CLUB C2E

Que retenez-vous parmi les dernières évolutions du dispositif des CEE ?

Je soulignerais les progrès accomplis grâce au groupe de travail « simplification ». Nous avons répertorié ainsi les écarts entre MaPrimRénov' et les CEE. Exemple : un poêle à granulés de bois doit aujourd'hui avoir un rendement minimal de 87 % pour la première tandis qu'il est exigé 80 % de rendement pour l'aide CEE... Beaucoup de fiches standardisées mériteraient d'être revues ou harmonisées ; dans d'autres cas, ce serait plus pertinent de faire évoluer les critères de MaPrimRénov'.

Quel est votre message à destination des professionnels du bâtiment ?

Informez-vous sur ce dispositif CEE, qui est très complémentaire de MaPrimRénov'. N'ayez pas peur de l'aspect administratif : vous pouvez vous appuyer sur le programme Oscar (<https://programme-oscar-cee.fr>), dans lequel tous les organismes professionnels sont impliqués pour vous guider, vous donner les outils pour monter les dossiers ; il y a également un Mooc pour vous former sur le dispositif des CEE.

OSCAR, LE PROGRAMME QUI GUIDE LES ENTREPRISES

Optimisation et simplification des CEE pour les artisans de la rénovation : voilà ce que recouvre l'acronyme Oscar... Un programme initié par les organismes professionnels du bâtiment pour aider les petites entreprises à se saisir de ce dispositif d'aides financières. Beaucoup d'informations et d'outils gratuits sont accessibles en ligne : <https://programme-oscar-cee.fr>. Ces outils ont été conçus pour aider les entreprises à comprendre et maîtriser les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et à intégrer les CEE et leurs articulations avec les aides de l'État.

Le contact humain n'est pas oublié : quasiment chaque département dispose de « référents aide à la rénovation », dont les coordonnées sont disponibles sur une carte de France cliquable.

À noter surtout le nouvel outil mis à disposition des particuliers et des professionnels : le catalogue interactif des aides mobilisables selon le projet et la commune de localisation du projet :

<https://tinyurl.com/3e2c4ec6>



OPTIMISATION ET SIMPLIFICATION DES CEE POUR LES ARTISANS DE LA RÉNOVATION



Stéphane CLAIR

Gérant

CH.CLAIR 3.0
Châtillon-Coligny (Loiret)

ACTIVITÉ PRINCIPALE
Géothermie

DATE DE CRÉATION
1958

NOMBRE DE SALARIÉS
6

QUALIFICATIONS : QualiPAC chauffage, QualiForage

Quel est le chemin qui vous a mené jusqu'à la géothermie ?

Au départ, je me suis formé dans l'entreprise familiale, où j'ai été apprenti de 15 à 18 ans. Mon grand-père s'occupait de la partie couverture et mon oncle de la partie chauffage : installation et entretien des chaudières à 100 % énergie fossile, fioul ou gaz. J'ai travaillé ensuite pendant trois ans dans différentes entreprises du bâtiment, avant de me spécialiser dans l'air comprimé, de façon autodidacte ; j'ai créé mon entreprise dans ce secteur et je l'ai vendue à Air Liquide il y a quinze ans, avant de reprendre l'entreprise familiale. Arrêter les chaudières fioul me paraissait alors une évidence, au vu du dérèglement climatique. J'ai d'abord développé les installations au gaz propane, une énergie moins carbonée, assez disponible sur notre zone rurale entre Loiret et Bourgogne qui est dépourvue de réseau gaz naturel. Néanmoins, avec la hausse et l'instabilité des prix du GPL, je me suis orienté vers la géothermie verticale voici trois ans, sur nappe si possible, ou sur sonde.

Pourquoi ce choix assez radical ? Vous auriez pu vous orienter vers l'aérothermie, plus proche de la pose de chaudières ?

C'est vrai. Il m'arrive quand même de proposer de l'aérothermie pour des pavillons de 80 m² ; l'aérothermie représente 10 % de mon activité. Mais je n'aime pas ce qui est simple (*sourire*) et subir le diktat du marché. Dans

mon choix, je me suis appuyé sur les données du BRGM (*Ndr : Bureau de recherches géologiques et minières*), qui montraient le bien meilleur rendement de la géothermie verticale sur nappe, sachant que nous bénéficions chez nous d'une eau de qualité pour cet usage. Ça me plaisait aussi de pouvoir proposer un rafraîchissement naturel sans consommation d'énergie supplémentaire. Ça fait d'autant plus sens pour le type d'habitat du Gâtinais : on trouve ici beaucoup de grandes maisons en pierre, qui sont comme des monuments historiques... Impossible de les isoler par l'extérieur ! Dans ces « passoires thermiques », qui peuvent consommer 20 000 litres de fioul par an, la géothermie verticale permet de diviser par cinq la facture d'énergie... Pour mes clients, qui sont d'ailleurs en premier lieu motivés par la décarbonation de leur consommation, voilà de quoi « rembourser » assez rapidement des investissements qui peuvent monter jusqu'à 100 000 euros. Mon choix vient aussi de mon expérience dans l'air comprimé, un élément indispensable dans le forage.

C'est d'ailleurs une de vos particularités : vous avez la double qualification QualiPAC et Qualiforage... Pourquoi ?

C'était une question de nécessité : quand on est seulement chauffagiste, on ne trouve pas de foreur pour nos « petits » chantiers. Le forage en géothermie est compliqué : il n'y a pas d'école de forage en France ; ça fait appel à l'observation des professionnels

souvent liée à leur connaissance fine de la géologie propre à leur territoire. Difficile de les déplacer... Or aujourd'hui, sur tout le département du Loiret, nous ne sommes que deux foreurs qualifiés.

Que vous ont apporté ces qualifications ?

De façon pragmatique, la possibilité de trouver un assureur pour nos chantiers de forage et, pour QualiPAC, la possibilité de faire bénéficier nos clients des certificats d'économie d'énergie, ce qui peut représenter jusqu'à 6 000 euros. Les audits permettent d'avoir une liste de vérification pour chaque chantier, un fil conducteur que nous n'aurions sans doute pas réalisé de nous-mêmes. Enfin, Qualiforage m'a fait découvrir la plateforme géothermie du BRGM à Orléans. Un lieu d'échanges précieux avec des confrères foreurs, où nous avons beaucoup appris sur les aspects réglementaires. Ces qualifications permettent d'amener des gens à la géothermie, qui reste un secteur de niche mais où l'on sent une nouvelle dynamique. Il faudrait que d'autres se lancent dans le forage pour répondre à la demande que je vois émerger du côté des communes rurales.



John JAMET

Directeur général

**SOLAIRE THERMIQUE
FRANCE
Paris**

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Solutions clefs en main de mise en service, rénovation et maintenance de systèmes solaires collectifs thermiques, conseil et assistance, audit, diagnostic, formation

DATE DE CRÉATION

2018

NOMBRE DE SALARIÉS

6

QUALIFICATIONS: Qualisol collectif, Qualisol Cesi

Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ?

Je m'appelle John Jamet, expert conseil depuis plus de quinze ans auprès des entreprises du bâtiment, des fabricants et des installateurs. Je suis actuellement directeur général de Solaire Thermique France, une entreprise RGE spécialisée dans l'installation et la maintenance en solaire thermique pour la production d'eau chaude.

Pour quelles raisons vous êtes-vous spécialisé dans le solaire thermique collectif ?

Nous avons créé Solaire Thermique France pour répondre à une demande constante et exponentielle de connexion d'installations qui avaient été remises en état, mais qui ne fonctionnaient pas. Cela était dû à un manque de maintenance. Ces installations n'étant pas connectées et équipées de capteurs, elles n'étaient pas supervisées. L'objectif principal consistait à maximiser les économies réalisées par les propriétaires. Si les particuliers peuvent réduire de quelques centaines d'euros par an leurs factures, les gains peuvent se situer entre 2 000 et 10 000 euros pour du collectif. Aujourd'hui, les clients BtoB constituent l'essentiel de notre activité. Nous constatons d'ailleurs une recrudescence d'appels téléphoniques de bailleurs, syndicats et copropriétaires, tous intéressés par le solaire thermique.

Quels seraient vos arguments pour convaincre les maîtres d'ouvrage qui hésitent encore à passer au solaire thermique collectif ?

Il s'agit de la solution la plus économique et la plus rentable à long terme. Les capteurs affichent une durée de vie qui dépasse les trente ans, contre quinze-vingt ans pour une PAC et vingt-vingt-cinq ans pour du photovoltaïque. En outre, le solaire thermique ne consomme pas d'énergie, contrairement aux PAC, et pour les installations sur un bâtiment collectif, il ne nécessite qu'une maintenance annuelle. Avec Solaire Thermique France, nous montrons aux maîtres d'ouvrage, aux mainteneurs et à tous les professionnels que le solaire thermique fonctionne parfaitement bien, à condition qu'il soit installé et maintenu dans les règles de l'art.

Vous êtes qualifié Qualisol Collectif, qu'est-ce que cela vous a apporté ?

Je le suis depuis 2009, à l'époque via une autre entreprise. Cette qualification certifie notre compétence dans le solaire thermique. Nous avons pour cela suivi des formations et nous avons été audités lors de contrôles RGE. C'est un gage de qualité, au même titre que les étoiles d'un restaurant.

Qu'est-ce que cela représente pour vous de vous engager dans une démarche qualité ?

Nous sommes qualifiés, car nous répondons à un cahier des charges. Nous avons donc une obligation de résultat. Le client qui nous consulte sait que nous sommes RGE et qu'il peut nous faire confiance. Dans le domaine du solaire thermique collectif, la qualification est de toute façon essentielle pour un travail abouti. Nous sommes néanmoins trop peu nombreux à être qualifiés en France.

Vous êtes très actif sur les réseaux sociaux. Quels sont les messages qualité que vous avez à cœur de relayer auprès de votre communauté ?

Depuis 2018, j'essaie, en tant qu'installateur, de remonter les informations que je constate sur le terrain pour éviter que ma communauté professionnelle ne commette des erreurs, notamment en termes d'installation et de maintenance. Je publie des posts qui montrent, de façon concrète et dans l'intérêt général, comment optimiser et pérenniser les installations solaires thermiques collectives. Je remercie également Quali'EnR de m'accorder sa confiance en tant que jury des formateurs Qualisol. Cela m'offre la possibilité d'apporter mon expertise d'homme de terrain auprès des futures générations qui prendront le relais.



BRETAGNE

Un module supplémentaire PV pour des formations de couvreur et d'électricien

Pour les personnes en demande d'emploi et en reconversion, la Région Bretagne a impulsé un module photovoltaïque de 35 heures dans les formations aux métiers de couvreur et d'électricien.

Ce module émane d'une demande de la Région Bretagne : intégrer du photovoltaïque dans les formations aux métiers de couvreur et d'électricien pour les personnes en demande d'emploi et en reconversion. Les organismes de formation, essentiellement Afpa et Greta, ont remporté les marchés de ces formations professionnelles de 400 à 500 heures. « Ce module de 35 heures ne permet pas aux futurs couvreurs et électriciens d'être autonomes pour installer des panneaux photovoltaïques, mais cela leur donne une première approche. Ensuite le demandeur d'emploi ou la personne

en reconversion peut apprendre sur le terrain avec une entreprise qui fait du solaire, et poursuivre avec une formation photovoltaïque spécifique. À terme, il faut que le solaire soit un réflexe et que tous les couvreurs et électriciens sachent ce que c'est », explique Elie Ballester, délégué général d'Atlansun. Ce réseau d'acteurs professionnels de la filière solaire du Grand Ouest s'est fixé comme objectif, entre autres, d'installer 150 MW de photovoltaïque par an en Bretagne et 150 MW en Pays de la Loire. Le nouveau module PV concerne neuf sites (Quimper, Pleyben, Saint-Malo, Redon, Brech,

Quintin, Port-Louis, Brest et Guingamp) qui installeront des plateaux techniques en 2023-2024. Par ailleurs, la Région met en place une formation de 400 heures, proposée par l'Afpa de Quimper, pour instruire des installateurs photovoltaïques.

Pour plus d'informations : www.atlansun.fr



OCCITANIE

Plan Montpellier solaire : 1 125 GWh/an en 2050

Dans son plan solaire 2050, la métropole de Montpellier présente les actions à mener pour atteindre l'objectif fixé par le plan climat air énergie territorial : 44 % de la consommation énergétique couverte par des EnR locales en 2050, dont 61 % issus du photovoltaïque.

Les objectifs photovoltaïques fixés par le plan Montpellier solaire 2050 sont précis. Passer de 54 GWh/an en 2019 à 219 GWh/an en 2030 et 1 125 GWh/an en 2050. Toutes les pistes sont explorées. Les maisons individuelles pourraient accueillir 5 600 toitures solaires de plus d'ici 2030. Les copropriétés, 150 toitures de plus. « Le bailleur social ACM Habitat a l'objectif d'installer 3 500 m² de panneaux solaires d'ici 2026 », rappelle la métropole dans un document intitulé « Plan Montpellier solaire 2050 ». Les entreprises seront mises à contribution, + 120 toitures d'ici 2030. « Des préconisations seront effectuées auprès des promoteurs et des aménageurs de ZAC pour encourager,

dès la construction, la mise en place d'installations photovoltaïques. » Les bâtiments publics devraient compter 140 toitures solaires au total d'ici 2030. « Toutes les constructions et les rénovations importantes des bâtiments de la métropole et de la ville de Montpellier doivent inclure une énergie renouvelable et, en premier lieu, une installation photovoltaïque est préconisée. » Autres objectifs 2030 : + 85 ombrières de parking et + 37,5 GWh/an via les centrales au sol. Le thermique est le grand absent. « La métropole est ouverte à la discussion pour engager de la chaleur solaire pour la prochaine version du plan solaire », assure Richard Loyer, délégué général d'Enerplan.

Pour plus d'informations : www.montpellier3m.fr/plansolaire





AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Des stages en entreprise pour de nouvelles formations d'installateurs PV

Le syndicat AuRA Digital Solaire a accompagné la mise en place d'une formation Installateur photovoltaïque, initiée par Pôle emploi et soutenue par le Greta de Grenoble.

Une nouvelle formation Installateur photovoltaïque s'est déroulée au printemps-été 2023 à Grenoble, sur 435 heures dont 70 heures de stage en entreprise. AuRA Digital Solaire, syndicat d'entreprises du solaire et du numérique basées en Auvergne-Rhône-Alpes, compte une centaine d'adhérents. Il les a motivés pour qu'ils accueillent les stagiaires pendant leur formation, sachant que trouver des installateurs reste un besoin essentiel de la filière solaire. Watt&Home, Monabee, Smart To, Solstyc et Domosolaris se sont montrés intéressés. Sur la dizaine de personnes ayant entamé le cursus, sept l'ont terminé et ont décroché un contrat en entreprise.

« Il était important pour nous que cette formation ne soit pas limitée à des installateurs ou des électriciens. Les personnes qui se sont présentées ont des profils très différents : des jeunes en fin d'études, des demandeurs d'emploi, des gens en reconversion », relate Matteo Lemonnier, chargé de communication d'AuRA Digital Solaire. « L'objectif est de multiplier cette formation dans les différents bassins d'emploi de la région. Nous sommes d'ailleurs en contact avec un lycée à Lyon ainsi qu'avec la CMA (chambre des métiers et de l'artisanat) et la Fédération du BTP pour discuter d'un potentiel projet de formation à Lyon », annonce le délégué général Pierre Genin.

Pour plus d'informations :
<https://bitly.ws/XumF>



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Drac et la Dreal co-élaborent une doctrine sur l'intégration solaire

La bonne intégration paysagère du solaire PV et thermique fait l'objet d'une collaboration entre la Drac et la Dreal de la région Paca. Les installateurs QualiPV et Qualisol pourraient en voir les résultats début 2024.

« Il s'agit d'une initiative pionnière, qui semble être unique en France. L'enjeu est de sensibiliser les ABF (architectes des bâtiments de France) à la possibilité d'installer du solaire sur les zones où on n'en mettait pas jusqu'à présent. Et de prendre en compte les contraintes imposées par les plans de protection du patrimoine, pour ce qui concerne les professionnels du solaire », se réjouit Richard Loyen, délégué général d'Enerplan. Un groupe de travail Drac - Dreal de Paca se réunit pour définir le cahier des charges permettant de réaliser un document à destination des élus, du grand public et des professionnels de la région, sur le thème : Comment organiser la transition énergétique avec

la protection du patrimoine ? Y figureront à la fois les conditions réglementaires, techniques et énergétiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques ; et les protections patrimoniales et environnementales existantes. Seront explicités le sens et les objectifs des différents niveaux de protection, afin de mieux comprendre le cadre d'intervention des ABF. Le guide pourrait voir le jour début 2024. « L'objectif est de pouvoir associer nos installateurs Qualisol et QualiPV à cette philosophie dès l'an prochain, et de former les ABF sur les évolutions technologiques, notamment en matière de chauffage solaire thermique », indique Richard Loyen.

Pour plus d'informations :
<https://tinyurl.com/z2t35nw4>





ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES APPAREILS DÉCENTRALISÉS À COMBUSTIBLES SOLIDES

Deux textes sur l'entretien et le ramonage sont entrés en vigueur au dernier trimestre 2023

En cette fin d'année 2023, le dispositif réglementaire visant à réduire les émissions polluantes du chauffage au bois semble achevé.

Après les performances des appareils et des combustibles, la qualité des installations, c'est maintenant l'entretien que la puissance publique encadre avec deux textes entrés en vigueur au 1^{er} octobre. Ils instaurent l'entretien obligatoire et des obligations de conseil et de formalisme aux prestations d'entretien et de ramonage. Pour autant, les deux activités restent dissociées et peuvent être réalisées séparément par des entreprises différentes.

L'entretien des appareils décentralisés à bois devient obligatoire

Le décret n° 2023-641 du 20 juillet 2023 relatif à l'entretien des foyers et appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude à combustion et au ramonage des conduits de fumée établit une obligation d'entretien des appareils décentralisés (sauf pour les foyers ouverts et les chaudières qui sont traitées dans le code de l'environnement). Celui-ci doit être réalisé au moins une fois tous les douze mois et comprend le nettoyage, la vérification du bon fonctionnement de l'appareil et, le cas échéant, son réglage. La liste détaillée des opérations devant obligatoirement être réalisées est disponible en annexe 1 de l'arrêté. Pour les appareils individuels, l'entretien est réalisé à l'initiative de l'occupant des locaux, mais pas pour le collectif, où ce sont le syndic ou le propriétaire qui doivent les organiser.

L'exigence d'un professionnel qualifié

Cette nouvelle obligation d'entretien, comme toute activité relevant du secteur du bâtiment, doit être effectuée par une entreprise qualifiée professionnellement conformément aux dispositions de l'article 121-1 du code de l'artisanat. La qualification est reconnue aux personnes titulaires d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles. À défaut, la qualification professionnelle peut également être reconnue à la personne qui justifie d'une expérience professionnelle de trois années. Cette obligation est requise par l'entreprise, quelle que soit sa taille. Un responsable ou un salarié doit détenir la qualification et contrôler les opérations d'entretien réalisées, mais il n'est pas obligatoire qu'il réalise la prestation lui-même.

Les dispositions concernant le ramonage

Le décret n° 2023-641 codifie dans le code de la santé publique les dispositions des articles 31.3 et 31.6 du titre II de la circulaire du 9 août 1978 relative au règlement sanitaire départemental type sans changement quant à la fréquence ni au contenu technique. Un ramonage annuel demeure donc est obligatoire. Il est réalisé tous les 6 mois dans le cas des appareils collectifs, dont une fois en période de chauffe. Il est défini comme « le nettoyage, par action mécanique directe, de la paroi intérieure du conduit de fumée, afin d'en éliminer les suies et dépôts et d'assurer la vacuité du conduit sur toute sa longueur, incluant les tuyaux ou conduits de raccordement ». À noter que le ramonage est obligatoire pour tous les appareils à combustibles, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux. De même que l'entretien, le ramonage est réalisé selon les cas à l'initiative de l'occupant des locaux, du syndic ou du propriétaire. Enfin, la qualification professionnelle est du même ordre que celle exigée pour l'entretien et ne change pas de nature par rapport à ce qui existait avant l'entrée en vigueur de ces textes.

Une obligation de conseil et de formalisation pour les deux activités

À l'issue du ramonage, en plus de l'attestation qui était déjà obligatoire, le professionnel doit désormais fournir les conseils figurant à l'annexe n° 2 de l'arrêté du 20 juillet 2023. Une attestation similaire doit également être remise après chaque opération d'entretien dans un délai de 15 jours, à garder par l'occupant des locaux pendant deux ans minimum. Dans chaque cas, l'information et les conseils prodigués visent au bon usage de l'appareil. Il est attendu également du professionnel qu'il fasse le relevé des non-conformités aisément visibles lors de sa visite. Les organisations professionnelles peuvent être contactées pour obtenir des modèles d'attestations d'entretien et/ou de ramonage conformes aux exigences réglementaires.

Le texte du décret du 20 juillet 2023 :

<https://tinyurl.com/mr28cft7>

Le texte de l'arrêté du 20 juillet 2023 :

<https://tinyurl.com/yadwryek>

Pour aller plus loin, une visioconférence organisée par la FIPC sur les deux textes :

https://bit.ly/FIPC_Replay_Viso_Textes_Entretien



QUEL RECOURS EN CAS DE REJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Les étapes à suivre

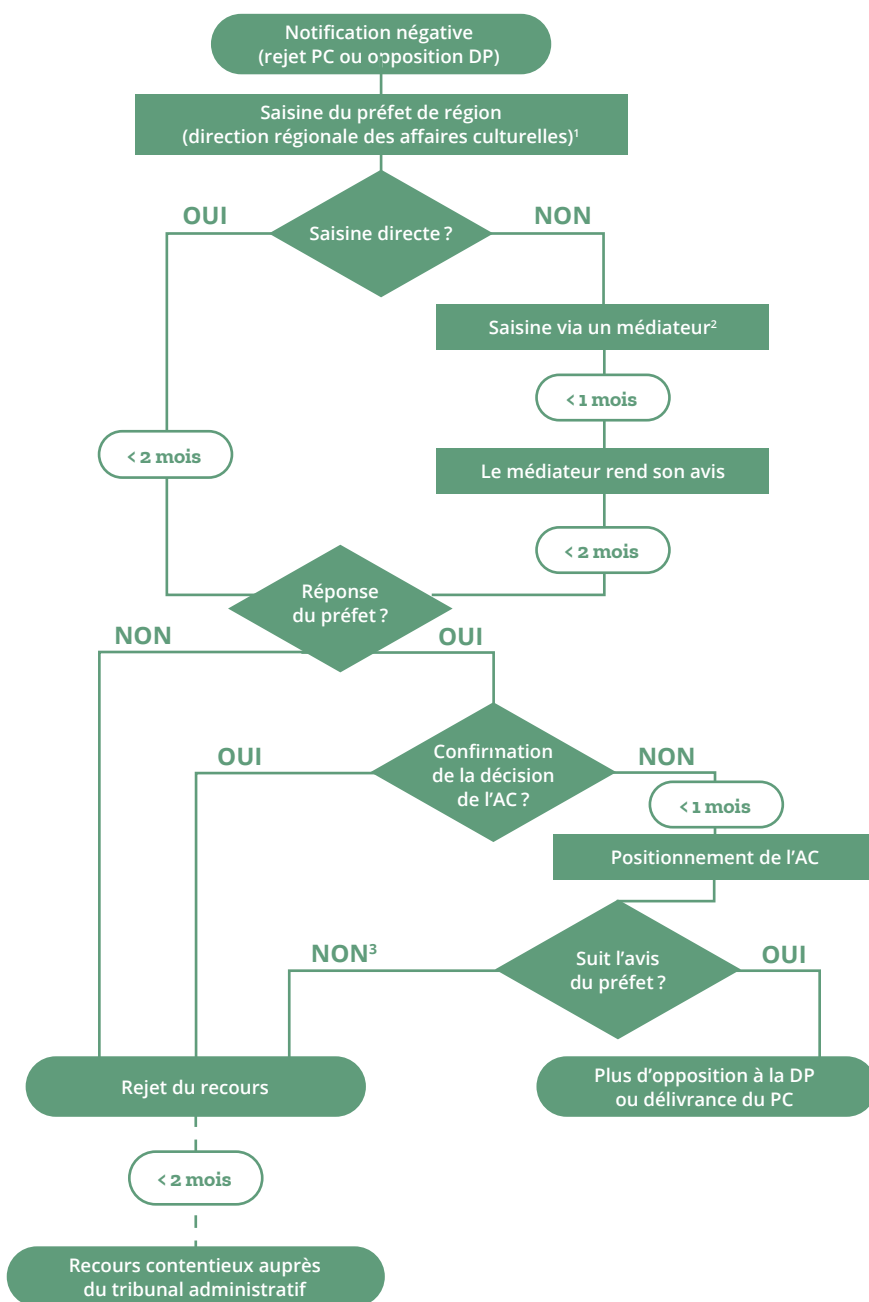
Si la réponse de l'administration est négative (rejet du permis de construire ou opposition suite à une déclaration préalable), il est possible de contester la décision : petit mode d'emploi.

Un de vos clients ou vous-même, installateur pour son compte - dit « le demandeur » -, a déposé auprès de l'autorité compétente (AC) du lieu (mairie, communauté de communes) une déclaration préalable (DP) ou une demande de permis de construire (PC), pour la pose d'un équipement à énergie renouvelable (pompe à chaleur en collectif, panneaux photovoltaïques, capteurs solaires thermiques, etc.) dans une zone patrimoniale nécessitant d'en passer par l'avis des Architectes des bâtiments de France (ABF), que l'AC a obligation de saisir avant de se prononcer sur la demande.

Dans le cas d'une opposition (dans le cas d'une DP) ou d'un rejet (dans le cas d'un PC) signifié par l'AC, sur la base du refus des ABF de donner leur accord, le demandeur a la possibilité de contester cette décision négative délivrée par l'AC (l'avis des ABF n'est pas attaqué en propre). Le schéma ci-contre présente le détail des étapes à suivre par le demandeur.

S'il n'est pas satisfait par le résultat du recours administratif, le demandeur peut saisir un juge du tribunal administratif (TA) dont dépend l'AC pour attaquer sa décision de maintenir le refus d'autoriser les travaux. Cette démarche ne nécessite pas le recours obligatoire à un avocat. Elle peut être transmise au TA sur place, ou envoyée en LRAR, ou en ligne via le service public « Télérecours citoyens » (pour les détails, consulter <https://tinyurl.com/5ez259ye>). La conclusion de cette nouvelle saisine peut prendre jusqu'à deux ans.

DÉTAIL DES ÉTAPES DU RECOURS ADMINISTRATIF



1. Par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) comportant les pièces justifiant cette saisine (avis des ABF, notification de l'AC, etc.)
2. Le médiateur sera désigné par le président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) parmi les élus qui la constituent, et que saisira alors le préfet. 3. Non impératif, il n'intervient qu'en substitution de celui des ABF.

ÉVÉNEMENT

Open Énergies : le nouveau rendez-vous dédié à la production photovoltaïque, à l'autoconsommation et au pilotage des systèmes énergétiques

La première édition aura lieu les 23 et 24 janvier 2024 à Eurexpo Lyon France. Le salon Open Énergies ambitionne d'être le nouveau rendez-vous dédié aux professionnels de la production d'EnR photovoltaïque, de l'autoconsommation et du pilotage des systèmes énergétiques. Un véritable lieu d'échanges et de mise en relation où fabricants, distributeurs et usagers des systèmes énergétiques intelligents pourront se rencontrer, partager, aspirer à de nouveaux projets. Un positionnement qui fait notamment écho aux ambitions du territoire Au-

vergne-Rhône-Alpes en matière de développement d'énergie solaire.

La première édition du salon s'articulera autour de trois grands piliers qui rassembleront les solutions présentes sur l'événement :

- la production des EnR, notamment photovoltaïques (panneaux solaires, onduleurs...);
- les nouveaux usages des énergies (mobilité électrique, bornes de recharge, pompes à chaleur, chauffe-eau thermodynamiques...);
- le pilotage des équipements intelligents (smart building, monitoring...).

« *Open Énergies doit être le lieu du partage de connaissances, du retour d'expériences et la place pour les innovations. On part de la production d'énergies renouvelables en allant vers les nouveaux usages avec, d'un côté, l'autoconsommation, et de l'autre, la mobilité électrique.* »

Raphaël Goerens, responsable commercial GreenTech+ GL Events

Qualit'EnR sera heureux de vous retrouver stand 7A29. Pour obtenir votre badge gratuitement : <https://tinyurl.com/mr2bhzsy>



CLIN D'ŒIL

La Diagonale du plein : un périple en cycloespace pour présenter des initiatives écologiques

Parti de Concarneau, Julien Dossier, auteur de *Renaissance Écologique*, a parcouru plus de 1 300 km, du 16 juillet au 21 août 2023, jusqu'à Arles, dans le cadre d'une expédition baptisée « la Diagonale du plein ». L'objectif consistait à tester sur une longue distance le cycloespace de Stilic Force, un vélocar à assistance électrique sélectionné par l'extrême Défi de l'Ademe, équipé de panneaux solaires souples et couplé à la remorque charrette de Véloma. Vingt-quatre étapes ont également permis de présenter différentes solutions low-tech. « Grâce à 80 animations et à l'exposition de la fresque de Renaissance écologique, l'initiative a touché un public large et varié, au-delà de mes espérances. Surtout, elle a validé la possibilité de voyager avec un nouveau gabarit, sans faire le plein d'essence et en embarquant jusqu'à quatre personnes », se réjouit Julien Dossier. Particularité :

le cycloespace et la remorque constituent deux véhicules indépendants, la remorque intégrant sa propre assistance électrique, alimentée par un panneau solaire rigide Systovi. Parmi les solutions low-tech embarquées, le four solaire de Solar Brother a particulièrement séduit les visiteurs, notamment lors du festin final cuit à l'énergie solaire pour 30 personnes !

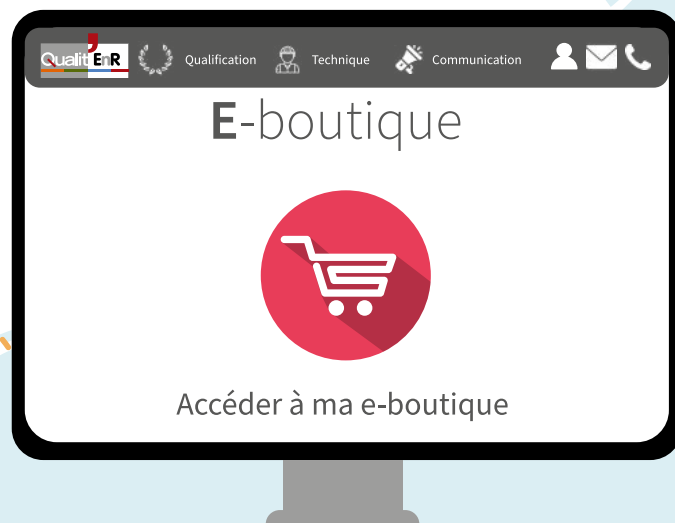
Suite au succès de cette première Diagonale du plein, une deuxième édition est déjà en préparation, avec cette fois-ci la participation de 24 équipes, donc à nouveau plein de rencontres, de solutions low-tech, mais toujours sans aucun plein d'essence !

Pour plus d'informations : www.diagonaleduplein.fr



© THOMAS BALAYOINE

Pour mettre à jour vos outils de communication...



...rendez-vous sur votre e-boutique
dès le mardi 2 janvier 2024



N'attendez pas votre renouvellement
POUR VALORISER VOS QUALIFICATIONS!
www.boutique.qualit-enr.org

Open Energies

LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES INTELLIGENTS



23 & 24 Janvier 2024 · Eurexpo Lyon France

**RENDEZ-VOUS SUR LE SALON DÉDIÉ
À LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE,
À L'AUTOCONSOMMATION ET AU PILOTAGE DE L'ÉNERGIE**



PRODUCTION

Panneaux solaires

Onduleurs

Structures

Ombrières...



USAGES

Mobilité électrique

Bornes de recharge

Pompes à chaleur

Chauffe-eaux
thermodynamiques...



PILOTAGE

Monitoring

Smart building...

VOUS SOUHAITEZ VISITER ?

Scannez ce QR code pour
demander votre accès au salon



HOTLINE VISITEURS : +33 (0)4 78 17 62 16 - hotlinevisiteurs@gl-events.com



Made by
UN RENDEZ-VOUS
greentech+

www.open-energies.com



#OPENENERGIES2024